

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5511

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Nous rejetons l'intégralité de la logique du système de retraite à points. Le Conseil d'Etat précise dans son avis la logique : ""Ces cotisations sont immédiatement transformées en points, selon la « valeur d'acquisition » du point à la date de leur paiement, et lorsque la personne demande à prendre sa retraite, ces points sont transformés en montant mensuel de pension, selon la « valeur de service » du point."" Voici donc l'avènement du projet du ""chacun pour soi"". Sans compter le fait que la ""valeur de service"" du point reste inconnue, et sera fluctuante. Une retraite tombola en somme ! "